ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions libérales : montant des pensions

Question écrite n° 111213

Texte de la question

M. Alain Marleix souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des médecins libéraux au regard de leur régime allocation supplémentaire vieillesse, géré par les pouvoirs publics. L'ASV a baissé en 1999 de 6 % et la valeur du point est gelée depuis. Il semblerait que ce gel puisse se maintenir jusqu'en 2013 et que soit même évoquée une suppression pure et simple de ce régime. Il lui demande de lui préciser sa position et les éventuelles garanties susceptibles d'être apportées aux mdecins libéraux.

Données clés

Auteur : M. Alain Marleix
Circonscription : Cantal (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 111213
Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12366